



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France

CONSEIL RÉGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VÉGÉTALE (CROPSAV)

Section végétale du 1er mars 2023

Réseau d'épidémiosurveillance et bulletin de santé du
végétal

Quelques conseils techniques ...

- ***Après le début de la réunion, coupez votre caméra et votre micro si vous n'intervenez pas***
- ***Utilisez le mode discussion si vous avez une question pendant la présentation***
- ***Des temps d'échanges sont prévus entre chaque présentation pour vous exprimer oralement***



Introduction et contextualisation

CROPSAV = Instance unique de conception / validation de la stratégie régionale en santé végétale.

Mai 2021 :

- Présentation du dispositif d'épidémiosurveillance,
- Evolutions à venir au niveau de la gouvernance (BSV 2.0),
- Matrice de priorisation des couples cultures / ON par filière.

Mars 2022 :

- Bilan du réseau 2021,
- Orientations pour 2023 (clés de financement).

Introduction et contextualisation

Ré-orientation du dispositif engagée depuis 2 ans par la DGAL

- Recentrage sur les **enjeux Ecophyto** (consommation de produits phytopharmaceutiques) en priorisant les cultures et organismes nuisibles les plus impactant.
- Bulletin de santé du végétal plus orienté vers l'**agroécologie** et la **protection intégrée** des cultures (PIC) et élargi aux thématiques liées au concept « **One Health** » (une seule santé) : santé humaine, biodiversité, organismes réglementés et émergents.

ORDRE DU JOUR

Introduction et contextualisation

(Déborah Infante-Lavergne – Cheffe du service régional de l'alimentation (SRAL))

1. Bilan du dispositif d'épidémiosurveillance - campagne 2022

(Chambre d'agriculture d'Ile-de-France : Anne Papin)

2. Présentation du réseau 2023 et des évolutions du BSV 2.0

(SRAL : Mohammed Rouina et Bertrand Huguet)

- Orientations pour 2023 et pistes d'économies
- Contenu du BSV 2.0

3. Validation de l'organisation du réseau pour 2023

(SRAL : Déborah Infante-Lavergne)

- Echanges avec la salle / Discussions
- Vote

1. BILAN DU DISPOSITIF D'ÉPIDÉMIOLOGIE SURVEILLANCE CAMPAGNE 2022




TERRES d'AVENIR




1-BILAN RESEAU EPIDEMIOSURVEILLANCE

➤ PRINTEMPS 2022 PAR FILIERE




	Filière Céréales			
	BTH	OP	OH	Mais
observées	28	9	11	12
Suivies 80 %	23	8	8	11




	Filière Betterave
	Betterave
observées	32
Suivies 80 %	24

Suivies à minima à 80 % sur la période donnée, induisant une rémunération









	Filière Oléo-protéagineux		
	Colza	Pois Printemps	Pois Hiver
observées	22	4	5
Suivies 80 %	17	4	5



	Filière cultures industrielles	
	Oignon	Pomme de Terre
observées	3	9
Suivies 80 %	3	9

Parcelles dites fixes

➤ COMPARAISON 2022/2021 DES PARCELLES SUIVIES A 80% AU PRINTEMPS

	Betterave 	Filière Céréales 					Filière Oléo-protéagineux  				Filière cultures industrielles  		
	Bett	BTH	OP	OH	Mais	Total	Colza	Pois H	Pois P	Total	Oignon	P de Terre	Total
2022	24	23	8	8	11	50	17	5	4	26	3	9	12
2021	19	24	7	9	10	50	18	5	5	28	4	9	13

Nombre de parcelles suivies : 112 à comparer à 110 en 2021

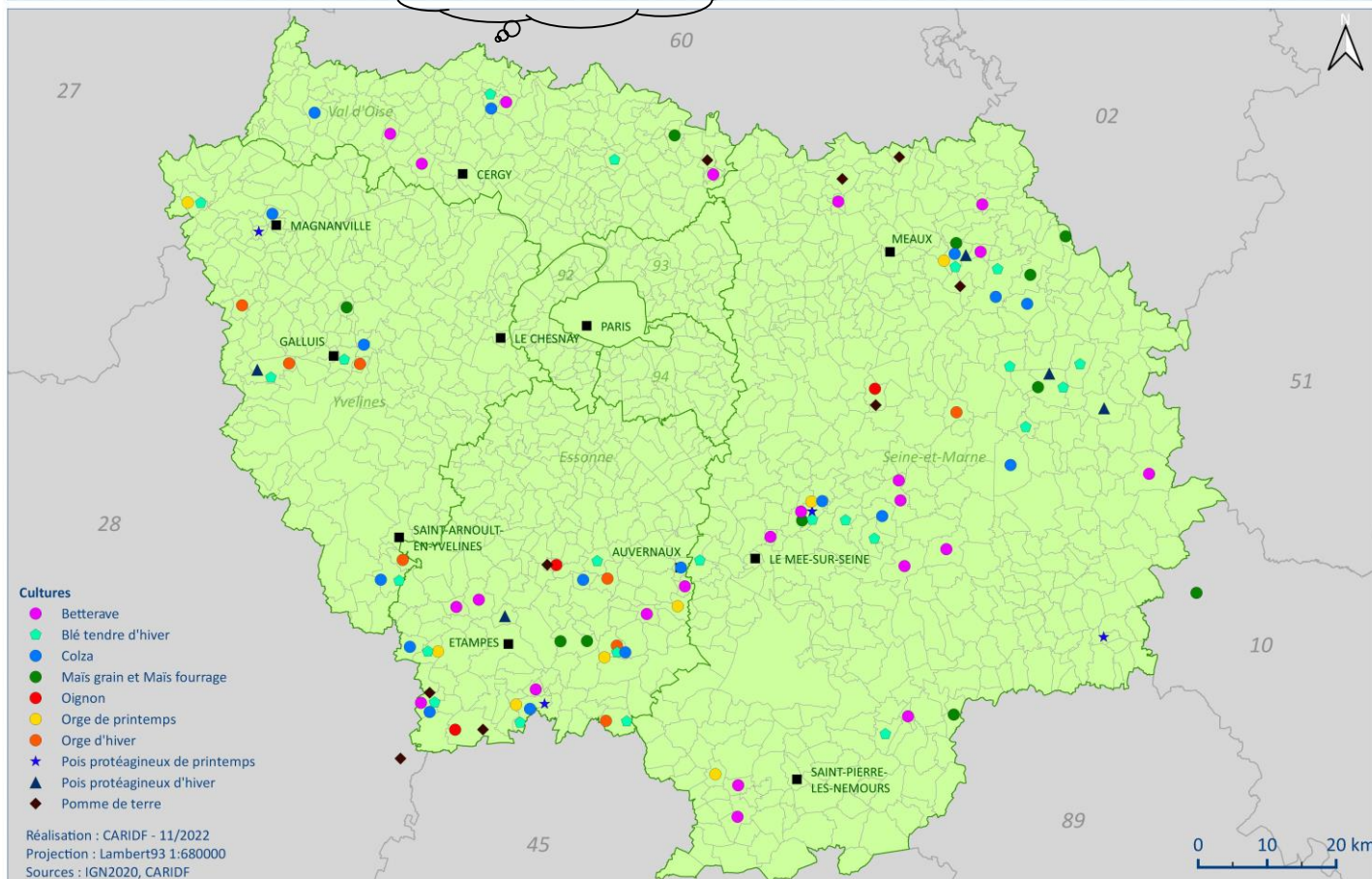
- > Augmentation en betterave,
- > Réduction observations maïs (hors pyrale et sésamie)
- > Arrêt tournesol, haricot

1-BILAN EPIDEMIO RESEAU PRINTEMPS 2022

ANNEE	Parcelles suivies	Parcelles à plus 80%	RATIO suivies / Réalisées	Nombre Observations parcelles fixes	Nombre observations parcelles flottantes
2022	135	112	83%	1917	271
2021	145	119	82 %	2110	300
2020	144	115	80 %	2043	190

Parcelles suivies en baisse* mais meilleur taux de suivi
-> stabilité proportion nombre d'observations / parcelles suivies à 80%

*choix réduction nbr cultures



Suivi par organisme PRINTEMPS 2022

Organisme	Nombre d'agents	Nombre de parcelle > 80%
AGRICULTEUR	3	3
ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL	1	2
CENTRE EXPE	1	1 hors IDF
CERESIA	3	2
COOP ILE DE FRANCE SUD	1	16
CRA IDF	13	39
CRISTAL UNION	1	1
FREDON IDF	2	13
ITB76	1	2
ITB77	1	2
LESAFFRE FRERES SAS	2	2
SEVEPI	2	1
SOUFFLET AGRICULTURE	2	4
SRAL	1	16
SUCRERIE SOUPPES	1	3
TEREOS	3	4
TOTAL	38	112

Suivi AUTOMNE 2022

culture	Nombre PARCELLES	Somme de nb obs	Somme de >80%
Blé tendre d'hiver	23	112	16
Colza	26	255	21
Orge d'hiver	10	53	8
Total général	59	420	45

ANIMATEURS RESEAU GRANDES CULTURES BSV 2022/23

Nom	Prénom	Mission
GREAUME	Nicolas	Animateur Protéagineux
BERRUEE	Romain	Suppléant Protéagineux
TURILLON	Claire	Animatrice Colza
VAN CRANENBROECK	Louise	Suppléante Colza
BOULLENGER	Valentine	Animatrice Blé/Orges
BERRUEE	Romain	Suppléant temporaire
GAUDICHAU	Franck	Animateur Betterave
SNYDER	Sabine	Suppléante Betterave
VAN CRANENBROECK	Louise	Animatrice Maïs
TURILLON	Claire	Suppléante Maïs
NOGARO/FREDON	Romane	Animatrice grandes cultures industrielles
GUILLEM/FREDON	Céline	Suppléante grandes cultures industrielles
GUILLEM/FREDON	Céline	Animatrice campagnol

2-BILANS SPECIALISES

BULLETIN DE
SANTÉ DU VÉGÉTAL
ÉCOPHYTO



HORTICULTURE : suivi sur 24 situations



PEPINIERES : suivi sur 16 situations

📍 site

1 situation =
pleine terre, hors
sol, tunnel...



ARBORICULTURE :

9 parcelles pommiers et 7 poiriers + 3
sites pour cerisiers suivi *Drosophila suzukii*

MARAICHAGE

- 5 parcelles de cresson, traditionnellement en Essonne (sud-ouest)
- Auquel s'ajoute :



Parcelles maraîchage 2022



■ chou ■ poireau ■ salade ■ carotte ■ fraise

Soit 21 situations suivies sur toute la région

ANIMATEURS RESEAUX SPECIALISES 2022/23

Nom/organisme	Prénom	Mission
BOURHIS-LEZIER/FREDON	Céline	Animatrice arboriculture
NOGARO/FREDON	Romane	Suppléante arboriculture
GUILLEM/FREDON	Céline	Animatrice maraîchage
NOGARO/FREDON	Romane	Suppléante maraîchage
VANDERNOOT/CARIDF	Isabelle	Animatrice pépinières
BONNEAUD/CARIDF	Alexis	Animateur horticulture



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

QUESTIONS – TEMPS D'ÉCHANGES



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. PRÉSENTATION DU RÉSEAU 2023 ET DES ÉVOLUTIONS DU BSV 2.0

- Orientations pour 2023 et pistes d'économies
- Contenu du BSV 2.0

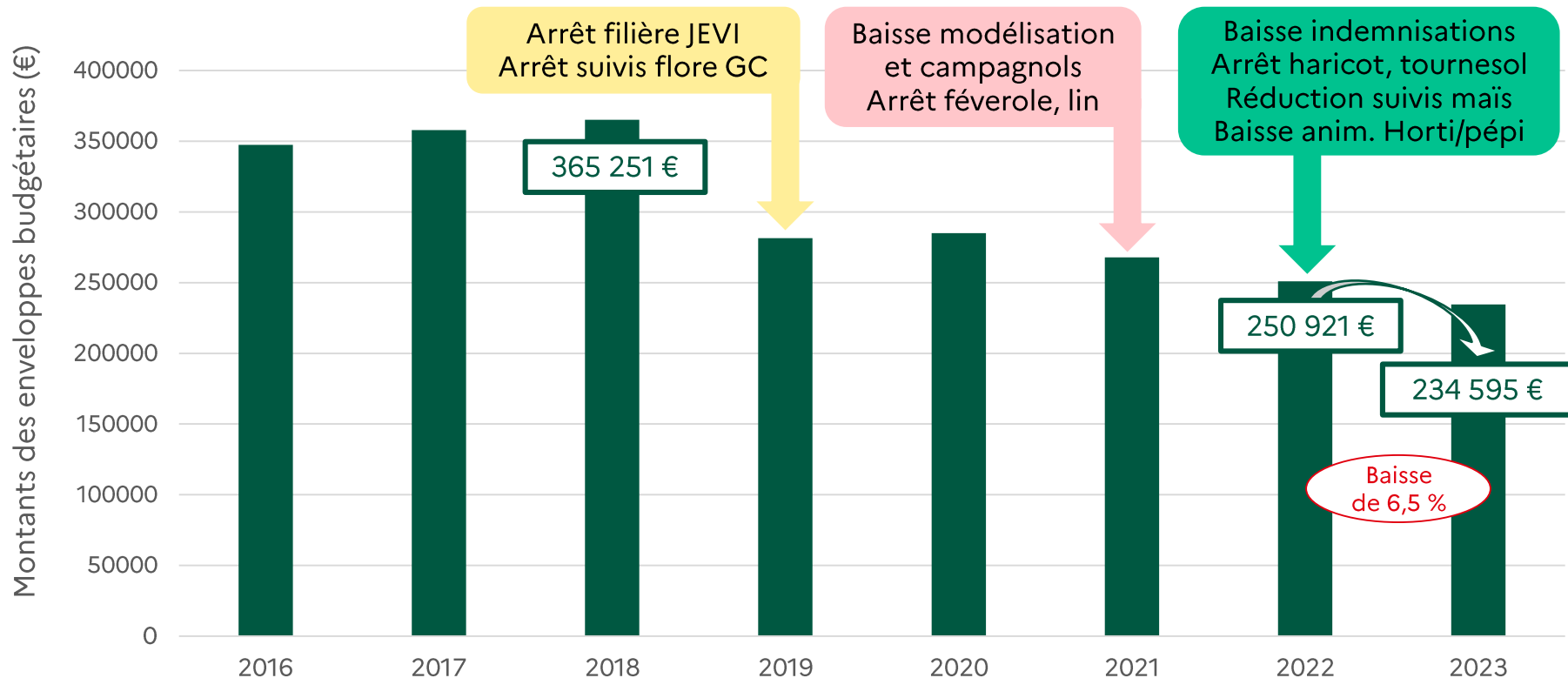


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

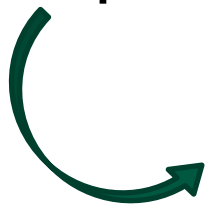
Orientations du réseau pour 2023 et pistes d'économies

Evolution des financements OFB



Orientations pour 2023

Mise en œuvre de la priorisation Couples ON/culture



Peu d'impact sur le
budget

Cas particulier pour la filière horticulture /
pépinières (entrée par groupes d'ON)

culture	ON priorisés	ON non priorisés
blé	13	5
colza	12	7
betteraves	11	7
orge	10	2
pois	6	4
oignon	4	0
pomme de terre	4	1
maïs	2	4
pommier	9	4
poirier	9	1
cerisier	1	0
chou	8	0
fraise	8	0
laitue	5	2
poireau	4	1
carotte	4	0
cresson	3	4

Arbitrages pour le réseau d'épidémiosurveillance 2023 :

- **Pas d'arrêt de filière,**
- Diminution du piégeage pour les filières spécialisées,
- Limitation du suivi des pois au piégeage des tordeuses,
- Limitation du suivi cresson à l'automne (BSV maraîchage).



Après ces priorisations, il reste une **économie de 3 500 €** à réaliser.

Budget prévisionnel 2023

Deux options structurantes pour le réseau soumises à avis du CROPSAV concernant l'animation des filières :

* Option 1 - **Réduction du suivi maraichage** (2 BSV en moins)

* Option 2 - **Arrêt des suivis campagnols**

Postes	Filière	Budget 2022	2023 option 1	2023 option 2
Animation interfilière		52 000	52 000	52 000
Animation filière	Arboriculture	22 000	22 000	22 000
	Maraichage	11 600	9 700	11 600
	Campagnols	3 333	3 333	0
	Grandes cultures	56 000	53 994	53 994
	Horticulture	7 500	7 500	7 500
	Pépinières	11 250	11 250	11 250
Administration base de données		1 125	1 125	1 125
Observations	Arboriculture	15 338	15 338	15 338
	Maraichage	28 439	23 866	25 272
	Grandes cultures	14 600	14 600	14 600
	Horticulture	8 550	8 550	8 550
	Pépinières	7 500	7 500	7 500
Analyses		436	300	300
Petit matériel		7 712	3 890	3 890
Formation		500	500	500
Météo		1 600	0	0
Total général		249 483	235 446	235 419

Cible : 234 595 €

Suivi maraichage (hors cresson)

Observations et piégeages sur chou, carotte, salade, fraise, poireau par FREDON Ile de France et la Chambre d'agriculture.

BSV tous les 15 jours (hors messages pomme de terre et oignon et 1 bulletin sur les méthodes alternatives et prophylactiques).

En chiffres :

- 2022 : 12 bulletins (*entre le 5 mai et le 21 octobre*).
- 2023 : 10 bulletins (*prévisionnel*).



Synthèse dans le BSV des observations réalisées :

- Par les observateurs grandes cultures (sur céréales, colza, et betteraves),
- Par FREDON Ile de France lors de tournées spécifiques dans des secteurs à historique campagnols (ex : Sud 77).

En chiffres :

- 2022 : 4 messages diffusés (le 29/03, le 12/04, le 18/10 et le 16/11).
- 2023 : 0 message (*prévisionnel*).






**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contenu du BSV 2.0

Informations attendues pour le BSV 2.0 :

- Situations sanitaires / Analyses de risque,
- Prise en compte des auxiliaires et pollinisateurs,
- Couples à risques de résistance,
- Existence solutions de biocontrôle,
- Méthodes alternatives et prophylactiques,
- Notes biodiversité,
- Concept « One Health » (datura, ambroisie...),
- Organismes réglementés et émergents (*Popillia japonica*, *Xylella fastidiosa*, mouches des fruits, capricornes asiatiques ...).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
ÉCOPHYTO
 N°1
 21/02/23
 Ile de France
 Grandes Cultures – Pommes de terre – Légumes industriels

A RETENIR (CTRL – CLIC POUR SUIVRE LE LIEN) :
Colza : Stades rosette à D1. Début des captures de charancons de la tige du colza.
Céréales d'hiver : Douce reprise de végétation.
Pommes de terre : Réglementation à l'introduction des plants de pomme de terre, les plants fermiers et les plants coupés.

COLZA
 17 PARCELLES DE COLZA OBSERVÉES CETTE SEMAINE DONT 3 FLOTTANTES

STADES

Répartition des stades (%) par semaine d'observation dans le réseau BSV CP - printemps 2023

Stade	Proportion (%)
001	23%
002	77%
003	0%
004	0%
005	0%
006	0%
007	0%
008	0%
009	0%
010	0%
011	0%
012	0%
013	0%
014	0%
015	0%
016	0%
017	0%
018	0%
019	0%
020	0%
021	0%
022	0%
023	0%
024	0%
025	0%
026	0%
027	0%
028	0%
029	0%
030	0%
031	0%
032	0%
033	0%
034	0%
035	0%
036	0%
037	0%
038	0%
039	0%
040	0%
041	0%
042	0%
043	0%
044	0%
045	0%
046	0%
047	0%
048	0%
049	0%
050	0%
051	0%
052	0%
053	0%
054	0%
055	0%
056	0%
057	0%
058	0%
059	0%
060	0%
061	0%
062	0%
063	0%
064	0%
065	0%
066	0%
067	0%
068	0%
069	0%
070	0%
071	0%
072	0%
073	0%
074	0%
075	0%
076	0%
077	0%
078	0%
079	0%
080	0%
081	0%
082	0%
083	0%
084	0%
085	0%
086	0%
087	0%
088	0%
089	0%
090	0%
091	0%
092	0%
093	0%
094	0%
095	0%
096	0%
097	0%
098	0%
099	0%
100	0%

La reprise de végétation est amorcée pour 93% des parcelles du réseau.

43% sont au stade C1 (reprise de végétation), 29% au stade C2 (entre marcs visibles) et 21% sont au stade D1 (Bastons accolés encore cachés par les feuilles terminales).

C1 - reprise de végétation
 Apparition de jeunes feuilles dans le cœur de rosette, sans élongation de la tige.

C2 - début montaison
 Apparition des entrenœuds, les pétioles de la rosette s'accroissent les uns des autres.

Stade D1
 Bastons accolés encore cachés par les feuilles terminales.

ÉCOPHYTO
 TOUS LES DIMANCHES
 L'ÉVALUATION DES PHYTO

Grandes Cultures n°1 du 21/02/23

Exemples de fiches d'information



Prochains colzas : les pistes pour réduire le recours aux phytos

Ma de France
Génétique Cultures - Pommes de terre - Légumes Industriels

Note SRAL IDF

Il est possible de jouer dès l'implantation sur un certain nombre de paramètres pour limiter l'incidence de certains biogressivités et le recours ultérieur à des produits phytosanitaires.

LE CHOIX VARIÉTAL

GESTION DU RISQUE PHOMA

Le choix variétal, associé à quelques mesures agronomiques, permet de gérer le risque phoma. Pour cela, les variétés TPS (très peu sensibles) sont à privilégier - elles permettent de limiter l'impact de la maladie sur la culture, et de maintenir des pressions faibles en phoma en limitant l'inoculum pour les années suivantes. L'outil Terres Inovia myVar permet d'identifier les variétés adaptées à chaque situation.



Niveaux au collet par le phoma (échelle Terres Inovia)

La résistance des variétés de colza au phoma repose sur 2 types de mécanismes : la résistance quantitative, et les gènes de résistances spécifiques. Les variétés possédant de la résistance exclusivement quantitative ont un comportement stable. L'efficacité des gènes de résistance spécifique dépend quant à elle des populations de phoma qui peuvent différer entre régions et dans le temps. L'utilisation de variétés ayant des résistances spécifiques efficaces (Rm3, Rm7 et Rm8) favorise en effet la sélection de souches de phoma contenant ces résistances, engendrant ainsi peu à peu leur perte d'efficacité. Ainsi, variétés ayant ces résistances doivent être utilisées en alternance avec des variétés ne possédant pas ce ou ces gènes de résistance.

GESTION DU RISQUE VIROSE

Le virus de la jaunisse du navet (*Turnip yellows virus*, TuYV) est responsable de la jaunisse du colza, maladie virale transmise exclusivement selon le mode persistant par *Myzus persicae* (cauvon vert du pêcher). La liste des variétés qui intègrent désormais une résistance partielle au TuYV ne cesse de s'enrichir. Elles apportent une sécurité dans un contexte de développement des résistances aux insecticides.

L'impact moyen des virus sur le rendement est de 2,5 t/ha.

GESTION DU RISQUE SCLEROTINIA

Les fortes attaques de sclérotinia sont peu fréquentes, mais cette maladie nécessite quasi systématiquement une protection fongicide préventive à la chute des premières pétales. Une nouvelle voie s'ouvre avec la première variété résistante au sclérotinia est disponible sur le marché : RBY 703. Une réduction des attaques de 40-50 % est annoncée.

Comme cette résistance est monogénique, et pourrait être contournée rapidement, une protection complémentaire avec une solution de biocontrôle peut être intéressante.



Tige atteinte par le sclérotinia (échelle SRAL)



Note Nationale - Biodiversité
Bulletin de Santé du Végétal

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse de 2 axes sur un volet biodiversité associé à la santé générale des agro-écosystèmes.



Vers de terre & santé des agroécosystèmes

Brins d'infos
Il y a plus de 2000 ans, en Chine, Ctesibius découvrit les vers de terre. En 1831, Charles Darwin, convaincu sans doute par sa l'expérience des vers de terre dans la formation de la structure du sol, écrivit : « Darwin, 1882 »

Vers de terre / histoire
Il y a plus de 2000 ans, en Chine, Ctesibius découvrit les vers de terre. En 1831, Charles Darwin, convaincu sans doute par sa l'expérience des vers de terre dans la formation de la structure du sol, écrivit : « Darwin, 1882 »

Vers de terre / pesticides
Dans 48 % des sols étudiés lors d'une étude au sud de Paris (75), les néonicotinoïdes persistés observés présentement un risque élevé de biocide chronique pour les vers de terre. « Darwin, 1882 »

Vers de terre / communauté
Le Symposium international sur l'écologie des vers de terre, au Mans (72) les 4 et 5 mai 2022. En 2022, il a lieu en France, à Rennes. « Darwin, 1882 »

Écologie et contributions
Les vers de terre ont été les inventés, sur un hectare, plusieurs centaines de tonnes de terre passent été au sein des intestins des lombriciens. Cette activité joue un rôle fondamental dans la formation d'humus, et contribue de manière importante au système agricole durable. Cependant, les perturbations des vers de terre peuvent s'accumuler avec les autres perturbations, mais aussi le climat, affectant la gestion des sols et du paysage, et de nos pratiques.

Vers de terre / catégories écologiques
Les vers de terre sont classés en 3 catégories écologiques :
1) Les espèces "non culture de surface" : Elles vivent dans le sol, ne sortent pas à la surface, et ne sont pas visibles.
2) Les espèces "dans le sol" : Elles vivent dans le sol, sortent à la surface, et sont visibles.
3) Les espèces "sur le sol" : Elles vivent à la surface du sol, et sont visibles.

Vers de terre / diversité
Monde : ~ 10 000 espèces connues.
France : plus de 150 espèces.
Localisées : 4 à 35 espèces.
Ces vers de terre ont des rôles très différents, selon le type de sol, le climat, les caractéristiques locales.

Vers de terre / abondance
Selon les régions, l'abondance en kg/m² varie de 10 à 100 kg/m². Selon le type de travail du sol, l'abondance est plus élevée dans les sols travaillés que dans les sols non travaillés.

Parcage / contributions des vers de terre I
1) La fertilisation : Les vers de terre apportent de l'azote, du phosphore, du potassium, du calcium et du magnésium à la surface et dans le sol.
2) La régulation du carbone dans le sol et la végétation : Les vers de terre favorisent la formation de matière organique stable, ce qui favorise la séquestration du carbone.

Système agricole / contributions des vers de terre II
1) Résilience des sols à l'érosion et au lessivage : Les vers de terre améliorent la structure du sol, ce qui favorise la stabilité des sols et réduit le risque d'érosion et de lessivage.
2) Amélioration de la santé des sols : Les vers de terre favorisent la formation de matière organique stable, ce qui favorise la santé des sols et réduit le risque de dégradation.

Plants / contributions des vers de terre III
1) Amélioration de la croissance des plantes : Les vers de terre favorisent la formation de matière organique stable, ce qui favorise la croissance des plantes.
2) Réduction des maladies et des ravageurs : Les vers de terre favorisent la formation de matière organique stable, ce qui favorise la réduction des maladies et des ravageurs.

Écologie et contributions
Les vers de terre ont été les inventés, sur un hectare, plusieurs centaines de tonnes de terre passent été au sein des intestins des lombriciens. Cette activité joue un rôle fondamental dans la formation d'humus, et contribue de manière importante au système agricole durable. Cependant, les perturbations des vers de terre peuvent s'accumuler avec les autres perturbations, mais aussi le climat, affectant la gestion des sols et du paysage, et de nos pratiques.

Vers de terre / catégories écologiques
Les vers de terre sont classés en 3 catégories écologiques :
1) Les espèces "non culture de surface" : Elles vivent dans le sol, ne sortent pas à la surface, et ne sont pas visibles.
2) Les espèces "dans le sol" : Elles vivent dans le sol, sortent à la surface, et sont visibles.
3) Les espèces "sur le sol" : Elles vivent à la surface du sol, et sont visibles.

Vers de terre / diversité
Monde : ~ 10 000 espèces connues.
France : plus de 150 espèces.
Localisées : 4 à 35 espèces.
Ces vers de terre ont des rôles très différents, selon le type de sol, le climat, les caractéristiques locales.

Vers de terre / abondance
Selon les régions, l'abondance en kg/m² varie de 10 à 100 kg/m². Selon le type de travail du sol, l'abondance est plus élevée dans les sols travaillés que dans les sols non travaillés.

Parcage / contributions des vers de terre I
1) La fertilisation : Les vers de terre apportent de l'azote, du phosphore, du potassium, du calcium et du magnésium à la surface et dans le sol.
2) La régulation du carbone dans le sol et la végétation : Les vers de terre favorisent la formation de matière organique stable, ce qui favorise la séquestration du carbone.

Système agricole / contributions des vers de terre II
1) Résilience des sols à l'érosion et au lessivage : Les vers de terre améliorent la structure du sol, ce qui favorise la stabilité des sols et réduit le risque d'érosion et de lessivage.
2) Amélioration de la santé des sols : Les vers de terre favorisent la formation de matière organique stable, ce qui favorise la santé des sols et réduit le risque de dégradation.

Plants / contributions des vers de terre III
1) Amélioration de la croissance des plantes : Les vers de terre favorisent la formation de matière organique stable, ce qui favorise la croissance des plantes.
2) Réduction des maladies et des ravageurs : Les vers de terre favorisent la formation de matière organique stable, ce qui favorise la réduction des maladies et des ravageurs.

L'ergot est un champignon

- Les sclérotés constituent la forme de dormance du champignon. Ils permettent au champignon de passer l'hiver dans le sol, pour germer au printemps.
- Leur taille est très variable selon la plante hôte : les sclérotés de céréales sont en moyenne 10 fois plus gros que les sclérotés des graminées adventices.

1- Les sclérotés germent dès le mois d'avril

Stroma ou « tête péthérice » qui contient les spores

Pédicelle

La taille des sclérotés est très variable

Le pédicelle permet au champignon enfoui dans le sol d'atteindre la surface du sol pour éjecter les spores dans l'air. Si le scléroté est enfoui au-delà de 7cm, le champignon n'arrive pas à produire des pédicelles assez longs pour atteindre la surface du sol. Les spores sont donc émises dans le sol et ne contaminent pas les graminées.

2- Contamination primaire des céréales ou graminées adventices à floraison

Mai/Juin
4-6 semaines

- > Les péthérices libèrent des spores dans l'environnement.
- > Les spores sont disséminées par le vent et la pluie dans un rayon de 20m.

3- Contamination secondaire des graminées à floraison

Juin
5-10 jours

- > Le champignon se développe à la place du grain.
- > Il produit des spores contenues dans un miellat.
- > Les spores sont disséminées par le vent, les insectes, par contact, par la pluie.
- > Le miellat n'est pas toujours visible à l'œil nu, il peut être lessivé par la pluie. Les épis sont collants.

4- Sur la graminée contaminée, les sclérotés se développent

Juillet

- > Les sclérotés se développent sur les épis.
- > Ils tombent au sol et entretiennent l'inoculum dans le sol.
- > Ils sont récoltés avec le grain et contaminent les récoltes.

Le vrai-faux de l'ergot avec le comité technique désherbage Centre - Ile de France

Diffusé par : ARVALIS Institut de végétal



Note nationale BSV



Scarabée japonais

Popillia japonica

Syn. : Hanneton japonais

Végétales concernées
Jardins et espaces verts (dont les gazons), forêts, productions horticoles ornementales, viticulture, arboriculture fruitière (dont les arbustes à petits fruits), grandes cultures (maïs, prairies permanentes), cultures légumières.

Distribution géographique et réglementation

Originaire du nord du Japon et de l'Extrême-Orient de la Russie (uniquement des îles Kouriles), *P. japonica* a d'abord été découvert aux USA, dans le New Jersey, en 1916. Il est probablement entré aux États-Unis au stade larvaire avec des bulbes d'oignons. Ce ravageur réglementé de quarantaine a été trouvé sur l'Île Terceira, aux Açores, au Portugal dans les années 1980. Sa capacité d'adaptation à de nouveaux biotopes et sa dynamique de population ont favorisé son établissement sur cette île et, par la suite, sur trois autres îles azoréennes.

P. japonica a été signalé pour la première fois en Europe continentale en 2014, dans les régions de Lombardie et du Piémont en Italie. Cet arthropode est classé comme danger sanitaire de catégorie 1 dans l'annexe ministérielle du 15 décembre 2014. Il est par ailleurs listé en annexe I de la directive 2002/93/CE et de la mai 2000 modifiée (organisme polyphage présent sur le territoire de l'UE). À ce titre, cet organisme nuisible est interdit d'introduction et de circulation sur le territoire de l'UE.

Source : OEF (2016)

Situation en Italie
L'eradication de *Popillia japonica* en Italie n'est aujourd'hui plus possible. Suite à l'audit mené en septembre 2016 pour évaluer la situation et les mesures prises par les autorités italiennes, la Commission européenne conclut que la stratégie d'éradication mise en place par les autorités italiennes, qui vise à limiter la dissémination naturelle de *Popillia japonica* en diminuant la taille des populations, ne permettrait pas de contenir l'organisme nuisible. Par ailleurs, des lacunes ont été identifiées dans la mise en œuvre de la réglementation visant le contrôle des mouvements de végétaux en dehors de la zone délimitée. Les autorités italiennes ont répondu aux recommandations de la Commission concernant la mise en œuvre de mesures d'éradication dans la zone tampon et le contrôle des mouvements de végétaux à partir des zones délimitées. Cependant la situation italienne reste inquiétante.

Méthodes alternatives

Biodiversité

« One Health »

Organismes réglementés

Contrôle de second niveau

Écarts majeurs pouvant entraîner des réfections budgétaires en N+1 (6% maximum)

Absence de BSV bilan bien que des BSV soient édités durant l'année
Qualification de l'animateur filière insuffisante et/ou faible activité
Non-respect de la charte de l'observation biologique
Aucune information publiée sur les organismes nuisibles réglementés
Absence de relais des notes nationales (si elles existent pour ce BSV)
Non-diffusion des notes nationales Biodiversité
Encadré Abeilles non publié en période de floraison sur culture mellifère ou nectarifère
Préconisation de traitement chimique conventionnel
Publicité pour un prestataire en traitement phytosanitaire
Absence de communication sur les bioagresseurs émergents
Information réglementaire obligatoire non relayée
Absence d'utilisation du logo: Des produits de biocontrôle.
Absence de l'utilisation du logo résistance



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

QUESTIONS – TEMPS D'ÉCHANGES



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. VALIDATION DE L'ORGANISATION DU RÉSEAU POUR 2023

- Echanges avec la salle / Discussions
- Vote



Option 1 : Réduction de la surveillance en maraichage

Objectif : Assurer une veille sanitaire sur les cultures maraichères de la région IDF (observations et piégeages) pour aider les professionnels à ajuster et limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Cultures concernées : chou, carotte, salade, fraise, poireau.

Contexte : pression biotique, enjeu Ecophyto, résidus sur végétaux, organismes émergents.

Suppression de 2 tournées et 2 BSV.

Rappel des pistes d'économies

Option 2 : Arrêt de la surveillance campagnols



Objectif : Assurer une surveillance des campagnols suite à la publication de l'Arrêté du 14 mai 2014 relatif à la lutte contre les campagnols et aux conditions d'emploi de la bromadiolone et au Plan d'action régional.

Cultures concernées : grandes cultures – céréales, colza et betteraves.

Contexte : Retrait de la bromadiolone en décembre 2020.

Suppression des suivis - plus d'obligation.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCHANGES

Composition du CROPSAV

Arrêté n° 2020-12-03-001 désignant les membres du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) d'Île-de-France

« **Article 2** : Le CROPSAV-IF, présidé par le préfet de la région d'Île-de-France ou son représentant, est constitué de deux sections spécialisées dans les domaines respectivement de la santé animale et de la santé végétale et d'une formation plénière dont les membres sont désignés ci-après.

Seuls les membres à voix délibérative participent au vote qui détermine l'avis donné par le CROPSAV-IF au préfet de région. [...] »

Composition du CROPSAV

Sont désignés membres (ou leur représentants) avec voix consultative pour la section végétale du CROPSAV Île-de-France :

- Le préfet de l'Essonne,
- Le préfet des Hauts-de-Seine,
- Le préfet de Seine-et-Marne,
- Le préfet de de Seine-Saint-Denis,
- Le préfet du Val-de-Marne,
- Le préfet du Val-d'Oise,
- Le préfet des Yvelines,
- Le préfet de police de Paris,

- Le maire de Paris,

- Le président du conseil régional d'Île-de-France,
- Le président du conseil départemental de l'Essonne,
- Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- Le président du conseil départemental de Seine-et-Marne,
- Le président du conseil départemental de de Seine-Saint-Denis,
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne,
- Le président du conseil départemental du Val-d'Oise,
- Le président du conseil départemental des Yvelines,
- Le président de l'association des maires d'Ile-de-France,

- Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF),
- Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'aménagement et du transport d'Île-de-France (DRIEAT),
- Le directeur territorial Seine-Nord de l'office national des forêts (ONF),
- Le directeur régional de l'office français de la biodiversité (OFB),
- Le responsable du département santé des forêts de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre (DSF).

Composition du CROPSAV

Sont désignés membres (ou leur représentants) avec voix délibérative pour la section végétale du CROPSAV Île-de-France :

- Le président de la chambre d'agriculture de région Île-de-France,
- Le président de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) d'Île-de-France,
- Le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77),
- Le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles Île-de-France Ouest (FDSEA Ouest),
- Un représentant pour l'Île-de-France de la coordination rurale,
- Le président des jeunes agriculteurs d'Île-de-France,
- Le président des jeunes agriculteurs de Seine-et-Marne,
- Le président des jeunes agriculteurs d'Île-de-France Ouest,
- Un représentant pour l'Île-de-France de la confédération paysanne,
- Le président de l'organisme à vocation sanitaire végétal (OVS) d'Île-de-France,
- Le président de Coop de France Île-de-France,
- Le président de l'union nationale des entreprises du paysage (UNEP),
- Le président de l'association régionale des industries agroalimentaires d'Île-de-France (ARIA IDF),
- Le président de France nature environnement (FNE),
- Le délégué régional du groupement national interprofessionnel des semences d'Île-de-France (Gnis),
- Un représentant de la fédération du négoce agricole (FNA),
- Un représentant de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP),
- Un représentant de la fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF),
- Un représentant de la fédération nationale des producteurs de légumes (FNPL),
- Le président de l'agence des espaces verts de la région d'Île-de-France (AEV),
- Un représentant des Jardineries et Animaleries de France (JAF),
- Le président du centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre (CRPF).

+ les instituts techniques
régionaux : ITB, Terre
Innovia, Arvalis

Rappel de l'objet du vote :

Arrêter la répartition du budget 2023 pour absorber la baisse de l'enveloppe allouée par l'OFB.

Les pistes d'économie identifiées par les structures coordonnatrices et animatrices du réseau sont soumises à l'avis du CROPSAV, en particulier les mesures suivantes :

- **Option 1 : la réduction de la surveillance en maraichage (suppression de 2 BSV)**
- **Option 2 : l'arrêt de la surveillance campagnols**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOTE

Les résultats du vote seront inscrits au compte-rendu du CROPSAV et envoyés par mail.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CLÔTURE

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION ET
VOTRE PARTICIPATION**



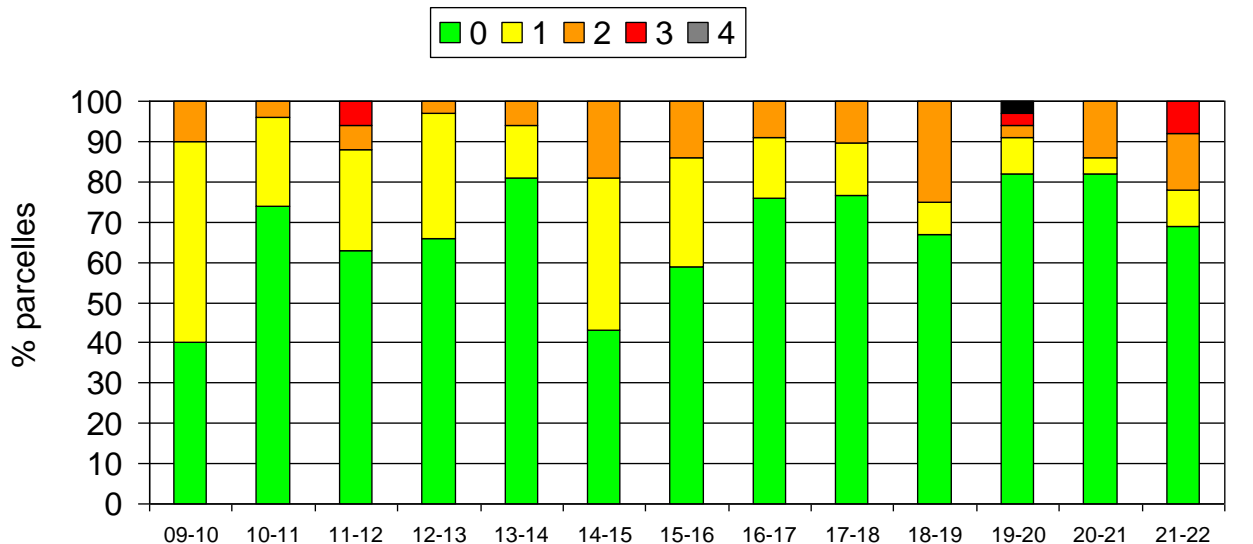
**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXES ET COMPLEMENTS POUR LES ECHANGES

Compléments échanges – Colza / Blé - campagnols

Répartition des parcelles dans le réseau épidémiosurveillance selon la classe d'attaque



note 0 = absences d'indices visibles

note 1 = indices présents sur 1% de la surface cultivée

note 2 = quelques dégâts mais inférieurs à 20%

note 3 = dégâts conséquents supérieurs à 20% en zones privilégiées (fourrières, zones de bordure...)

note 4 = nombreux dégâts bien répartis sur l'ensemble de la parcelle

Compléments échanges – Colza / Blé - campagnols

Répartition des parcelles dans le réseau épidémiosurveillance selon la classe d'attaque

